



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ N° 2026-042
fixant la liste des candidats aux élections municipales et communautaires
pour le premier tour de scrutin le 15 mars 2026

Le préfet du Val-d'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-043 du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 mars 2025 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

VU le décret n° 2025-843 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-171 du 8 janvier 2026 fixant pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, les modalités de dépôt des candidatures dans le département du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT le tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage électoral effectué le 27 février 2026 à partir de 9h30 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des candidats autorisés à se présenter au premier tour de scrutin ainsi que l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral pour les élections municipales et communautaires le 15 mars 2026, est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement ainsi que les maires du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et consultable sur le site de la préfecture : www.val-doise.gouv.fr

Cergy, 27 février 2026

Le préfet,

Philippe COURT